

ANNEXE N°4 : TABLEAUX DE VENTILATION DES EQUIPES

	2023-2024	Si 4 équipes reléguées de championnats régionaux*		2024-2025
D1	4 gr = 40	40	A l'issue de la saison 2023-2024 :	3x12 = 36
	Montées en R3	4	1er de chaque groupe	
	Maintiens en D1	26	équipes classées 2e à 7e et les 2 meilleurs 8e	
	Descentes en D2	10	2 moins bons 8e et les équipes classées 9e et 10e	
D2	6 gr = 60	60		5x12 = 60
	Montées en D1	6	1er de chaque groupe	
	Maintiens en D2	41	équipes classées 2e à 7e et les 5 meilleurs 8e	
	Descentes en D3	13	moins bon 8e et les équipes classées 9e et 10e	
D3	9 gr = 90	90		7x12 = 84
	Montées en D2	9	1er de chaque groupe	
	Maintiens en D3	61	équipes classées 2e à 7e et les 7 meilleurs 8e	
	Descentes en D4	20	2 moins bons 8e et les équipes classées 9e et 10e	
D4	10 gr = 100	100		9x12 = 108
	Montées en D3	10	1er de chaque groupe	
	Maintiens en D4	70	équipes classées 2e à 8e	
	Descentes en D5	20	les équipes classées 9e et 10e	
D5	9 gr = 90	90		9x12 = 108
	Montées en D4	18	1er et 2e de chaque groupe	

* le nombre d'équipes reléguées sera augmenté entre chaque division d'autant d'équipes que nécessaires (exemple : si 5 équipes reléguées issues de championnats régionaux, il faudra ajouter une relégation supplémentaire entre chaque division)

* le nombre d'équipes reléguées sera diminué entre chaque division d'autant d'équipes que nécessaires (exemple : si 3 équipes reléguées issues de championnats régionaux, il faudra retirer une relégation entre chaque division)

.....

Date d'effet : 1^{er} juillet 2023